



Établir un bulletin de salaire

Par **sof69**, le **04/09/2011** à **23:10**

Bonjour, rnde depuis un an notre assistante maternelle garde nos deux enfants et nous demande de lui établir chaque mois une fiche de paie par enfant pour pouvoir justifier de certaines déductions auprès des impôts. Pajemploi n'en fournissant qu'une regroupant toutes les informations il nous a fallut chercher un modèle pour lui établir les deux feuilles séparées... rnToutefois il ne me semble pas logique qu'un employeur établisse deux fiches de paie différentes pour un même salarié (et un même travail !) et certaines personnes m'ont même dit que ce n'était pas légal et que c'est nous qui risquions d'avoir des problèmes... Qu'en est-il réellement et que puis-je lui opposer comme réponse ?

Par **Michel**, le **10/09/2011** à **18:26**

Vous devez établir une seule fiche de paie par salarié(e) ! rnLa fiche de paie concerne le salarié et pas les tâches effectuées. rn rnMichel rnLegalacte.fr